

SMICTOM VALCOBREIZH : le mode de calcul de la redevance évolue

Lors de sa réunion le 16 décembre, le comité syndical du SMICTOM VALCOBREIZH a adopté son budget primitif pour 2021 et a notamment voté ses tarifs de redevance. Pour les habitants de l'ancien territoire du SMICTOM d'Ille-et-Rance, la grille tarifaire évolue. Explications.

Le comité syndical a voté mercredi 16 décembre son **budget primitif 2021**. Comme évoqué lors du DOB, les dépenses d'**investissement** s'élèvent à plus de **8,3 M€**. En **fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent pour 11 M€**.

Redevance : remise à plat de la grille tarifaire des ménagers et instauration d'une ristourne incitative

Engagé dans une stratégie de convergence de ses services et de ses redevances, le SMICTOM VALCOBREIZH a décidé de **remettre à plat la grille tarifaire des ménagers** afin de poursuivre deux objectifs. Le premier consiste, à travers la mise en place d'une **ristourne incitative** pour bon geste environnemental d'un montant de 10 €, à **inciter les usagers à réduire leur production de déchets** en présentant leur bac à la collecte moins de 26 fois par an et à bien trier ceux qui n'ont pu être évités.

Le second objectif tend à **financer le service public des déchets**, composé de **coûts fixes** (collecte des déchets en porte à porte et en points d'apport volontaire, accueil en déchèterie...) et de **coûts variables, de plus en plus élevés**, dépendants de la production de déchets (transport, tri et traitement).

Pour les habitants de l'ancien SMICTOM d'Ille-et-Rance, la redevance est désormais adossée à la composition des ménages avec une incitation à présenter son bac moins de 26 fois par an.

Pour les habitants de l'ancien SMICTOM d'Ille-et-Rance, la grille tarifaire évolue. La redevance sera désormais **assise sur la composition des ménages** et non plus au volume du bac. Mais pour ceux équipés de bacs de 60 ou 80 litres, il sera toujours **possible de rester sur une grille tarifaire liée au volume du bac**. « On passera un **contrat moral** avec ceux qui décideront de conserver cette grille tarifaire, précise Ronan Salaün, président du SMICTOM VALCOBREIZH. Ils s'engageront à **ne pas produire chaque semaine plus de volume que leur bac ne les y autorise**. Si leur bac n'est pas entièrement refermé, ils devront passer sur un bac plus grand. » Pour les ménagers qui estiment ne pas pouvoir tenir cet engagement, il leur sera possible de s'équiper d'un bac plus grand. L'objectif consiste aussi à ce que les usagers présentent moins régulièrement leur bac. « Cette évolution passe par une optimisation de nos collectes et une présentation moins importante des bacs, explique Ronan Salaün. Collecte, tri ou traitement des déchets : tous les coûts augmentent. **On fait du gagnant-gagnant**. Le montant de la redevance des ménagers est stable, voir pour les familles de 4 personnes, il diminue. Mais on leur demande donc de jouer le jeu en sortant moins souvent leur bac. » Une **ristourne incitative** pour bon geste environnemental d'un montant de 10 € sera attribuée automatiquement en 2021 à l'ensemble des ménagers qui bénéficieront de la nouvelle grille tarifaire. Pour y prétendre en 2022, ils devront cependant, dès 2021, présenter moins d'une fois sur deux leur bac d'ordures ménagères (26 levées maximum par an). Le **passage en extension des consignes de tri**

au cours de l'année (« tous les emballages se trient ») **devrait contribuer à la baisse de la présentation des bacs d'ordures ménagères.** « Sur le territoire de l'ex-SMICTOM des Forêts, l'extension des consignes de tri est en place depuis 2012, rappelle Ronan Salaün. Plus de **80% des usagers** présentent leur bac d'ordures ménagères moins d'une fois sur deux. **On compte sur les habitants de l'ex-SMICTOM d'Ille et Rance pour s'en approcher le plus rapidement possible.»**

Ci-dessous les tarifs 2021 :

TARIFS DE CONVERGENCE			
SITUATION		REDEVANCE 2021	REDEVANCE 2021 AVEC RISTOURNE INCITATIVE*
1 OCCUPANT	1 COLLECTE/SEMAINE	105 €	95 €
2 OCCUPANTS	1 COLLECTE/SEMAINE	153,20 €	143,20 €
3 OCCUPANTS ET +	1 COLLECTE/SEMAINE	205 €	195 €
RÉSIDENCES SECONDAIRES		121 €	121 €

** La ristourne incitative, la première année, sera attribuée à tous les habitants du secteur Ouest (ex-SMICTOM d'Ille et Rance).*